

COMMUNE
DE
VOLMERANGE-LES-MINES
57330



COMMUNE DE VOLMERANGE LES MINES

**MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération en date du 22 mai 2019, le Conseil Municipal de Volmerange-Les-Mines a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme, engagée par arrêté municipal n°2019-38.

Cette modification a pour objet :

- l'évolution de l'OAP de la zone 1AU de l'Arboretum
- la modification de l'article 13.3 de la zone 1AU concernant les modalités de réalisation des espaces verts
- la suppression de l'emplacement réservé n°5

Le dossier de présentation est mis à la disposition du public en mairie de Volmerange-Les-Mines du 9 septembre 2019 au 11 octobre 2019, aux heures habituelles d'ouverture au public:

- lundi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 15h à 17h.
- mardi de 8h à 12h.
- mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Le public pourra consigner ses observations dans un registre prévu à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie place Raymond Locatelli 57330 Volmerange-Les-Mines.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune <http://volmerangelesmines.fr>.

Le Maire

Maurice LORENTZ